



Président : Jean-Baptiste Durand

Monsieur Louis BERGES
Directeur Régional des Affaires Culturelles
1 rue Stanislas Baudry
BP 63518
44035 NANTES CEDEX 1

Bretignolles-sur-Mer, le xx février 2015

Recommandé avec accusé de réception

Objet : **Plan d'eau de la Normandelière à Bretignolles-sur-Mer**

Monsieur le Directeur,

Monsieur le maire de Bretignolles-sur-Mer a annoncé en conseil municipal, lors des questions diverses, que le plan d'eau de la Normandelière, dégradé par des travaux, ne serait pas réparé et n'existerait donc plus.

Les travaux concernaient les fouilles archéologiques préventives d'un avant-projet de port à la Normandelière, prescrit par l'arrêté du préfet de la Région des Pays de la Loire du 2 mai 2014 (opération n°2014-98). Le préfet a délégué à la DRAC le soin d'attribuer la réalisation du diagnostic à l'INRAP, par arrêté du 28 mai 2014.

Le périmètre des fouilles comportait un plan d'eau de mer. Au cours des fouilles, la bâche qui assurait le maintien et l'étanchéité du plan d'eau a été détériorée. Monsieur le maire de Bretignolles-sur-Mer refuse d'envisager une réparation coûteuse.

L'association La Vigie s'étonne que la DRAC ou l'INRAP ne soient pas considérés comme responsables de cette détérioration et que, en conséquence, leur assurance ne couvre pas de tels dommages.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous indiquer s'il est exact que le plan d'eau ne peut pas être réparé, et, dans ce cas, de nous indiquer la raison : contrat d'assurance inexistant ou insuffisant, contrat de travaux déchargeant l'INRAP et la DRAC de telles responsabilités, ou autre ?

La Vigie, Association de Veille Citoyenne et Écologique de Bretignolles-sur-Mer, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a été créée le 10 avril 2003.

L'Association La Vigie a pour objet de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité écologique, les sites, les paysages et le cadre de vie, le patrimoine culturel et historique, de lutter contre les pollutions et les nuisances, et de manière générale, d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement. Ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de La Vigie,

Jean Baptiste Durand